



Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador

250, Place Chef Michel Laveau, bureau 201
Wendake (Québec) GOA 4V0
Tél. : 418-842-5020 • Téléc. : 418-842-2660
www.apnql-afnql.com

Assembly of First Nations Quebec-Labrador

250, Place Chef Michel Laveau, Suite 201
Wendake, Quebec GOA 4V0
Tel.: 418-842-5020 • Fax: 418-842-2660
www.apnql-afnql.com

COMMUNIQUÉ DE PRESSE POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Rapport sur l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées Génocide et violation des droits humains des peuples autochtones au Canada

Ottawa, le 3 juin 2019 – À la lumière des informations qui ont circulé à propos du rapport final de l'Enquête nationale, l'APNQL joint sa voix pour dénoncer les crimes et la violence physique et sexuelle envers les membres des Premières Nations, et particulièrement les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA. Afin de réparer les conséquences dévastatrices du colonialisme à l'égard des Premières Nations, l'obligation urgente d'agir repose d'abord et avant tout sur les épaules de la Couronne.

Les crimes et la violence à l'égard des femmes et des filles autochtones décrits dans le rapport final de l'Enquête nationale sont les conséquences directes de politiques planifiées et exécutées par la Couronne tout au long de l'histoire, depuis les premiers contacts. Les nombreux témoignages portant sur les expériences vécues par les membres des familles et survivantes de la violence en sont un résultat probant. Chaque crime, chaque cas de violence et chaque cas d'abus sexuel ou physique à l'endroit des femmes et des filles autochtones, peu importe le lieu où elles se trouvent au Canada, est inacceptable et représente un crime de trop.

Le Chef de l'APNQL, Ghislain Picard, souligne que « la Couronne doit honorer ses obligations constitutionnelles et fiduciaires, et prendre toutes les mesures nécessaires et urgentes pour assurer la réparation pleine et entière des préjudices infligés à l'ensemble des Premières Nations. Le débat autour du terme génocide ne doit pas nous éloigner de cet enjeu prioritaire qui se trouve au cœur de la solution. »

En mai dernier, le *Musée canadien pour les droits de la personne* a d'ailleurs clos la question en qualifiant toute l'expérience coloniale au Canada, incluant le nombre important d'enfants retirés de leur famille, les pensionnats indiens, les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, la surreprésentation des Autochtones dans le système correctionnel et les taux élevés de suicide dans les collectivités autochtones, comme étant un génocide, indiquant qu'aucun autre qualificatif n'était requis dans les circonstances.

« En soi , la mise en place de l'Enquête nationale représente un aveu d'échec et d'impuissance de la part de la Couronne, tant le Canada, que les provinces et territoires, d'assurer la protection et la sécurité des membres des Premières Nations. Soyons clairs, bien que les travaux de l'Enquête nationale, incluant son rapport final et ses recommandations, aient permis d'apporter une certaine lumière et une prise de conscience nationale, ils ne pourront certainement pas régler, à eux seuls, les vestiges de politiques visant l'extermination des Premières Nations. La situation requiert des changements majeurs à tous les niveaux, en commençant par des actions positives et urgentes. La réponse repose sur les gouvernements, incluant les nôtres », a déclaré le Chef Picard.

Le rapport final indique un total de 18 « appels à la justice » regroupant 231 recommandations, dont la création d'un ombudsman national aux droits des Autochtones et aux droits de la personne, ainsi que la mise sur pied d'organismes autochtones civils de surveillance de la police.

Le Chef Picard rappelle que chaque citoyen(ne) du Canada doit se sentir interpellé(e) par la situation et a le devoir d'en faire plus en vue d'éradiquer les crimes, incluant la violence sexuelle, les mythes et les stéréotypes à l'égard des membres des Premières Nations, et particulièrement envers les femmes, les filles, et les personnes 2ELGBTQQIA qui sont touchées de manière disproportionnée par toutes les formes de violence.

Malgré toutes les bonnes intentions de l'Enquête nationale et de « leurs appels à la justice », un vide énorme et un sentiment d'injustice demeurent pour la plupart des survivantes et leurs familles qui attendent toujours des réponses et des gestes concrets, afin d'avancer dans le chemin de la guérison.

Rappelons que l'APNQL s'est engagée devant plusieurs forums à appuyer les femmes des Premières Nations à porter leurs voix devant les instances internationales, dont le comité qui supervise la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* de l'ONU, afin qu'elles puissent finalement obtenir justice et respect de leurs droits humains.

À propos de l'APNQL

L'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador est l'organisme politique qui regroupe 43 chefs des Premières Nations au Québec et au Labrador. Suivez l'APNQL sur Twitter @APNQL.

Renseignements :

Alain Garon, agaron@apnql.com

Conseiller aux communications

Cell. : 418-254-4620